

**www.e-rara.ch**

**Vray discours de la miraculeuse délivrance envoyée de Dieu à la ville  
de Genève, le 12. jour de décembre, 1602**

**Sarasin, Jean**

**[Genève], 1603**

**Bibliothèque de Genève**

Shelf Mark: Gf 302 (14)

Persistent Link: <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-57063>

---

**www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

14  
Vray discours

de la miraculeuse deliurance  
enuoyee de Dieu à la ville de  
Geneue, le 12. jour de Decem-  
bre, 1602.

~~par Jean Savasin.~~  
par Jean Savasin.

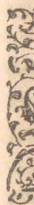


(7)

M. DCIII.

8

V



ço

ma

ten

leu

ou

po

n'a

ma

l'a

tif

fer

to


de

bo

cro


nu

&



# Vray discours de la miraculeuse

*deliurance enuoyee de Dieu à la Ville de Geneue le 12 jour de Decembre 1602.*



**L**A ville de Geneue, Republique ancienne ~~de l'Empire~~ ~~de l'Empire~~ a serui dés fort long temps de subject & de butte à l'ambition & conuoitise de la maison de Sauoye, qui l'a trauaillee & harassée en toutes les façons du monde, selon que les Princes d'icelle maison, non contents de leur condition, & des terres & Seigneuries, que leurs predecesseurs leur auoyent delaissees, se sont rencontrés plus ou moins ambitieux, ou moins amateurs du repos & tranquillité publique. Ceste conuoitise n'a pas esté amoindrie par la lumiere & reformation, qu'il pleut à Dieu enuoyer à Geneue en l'an 1535. Au contraire elle a esté accruë & fortifiée par l'appuy & sollicitatiõ de ceux qui eussent beaucoup mieux aimé, que Geneue eust tousiours croupi en ses premieres tenebres, que de la voir esclairee d'une lumiere, que la diuine bonté luy auoit mesmes faicte esperer dans le secret de son ancienne deuise. Philibert Emanuel, recongnu de tous l'un des plus prudents & judicieux Princes de son siecle, n'a jamais at-

A 2      tacqué

Post  
bras s  
lucem.

tacqué ouuertement ladite ville, ayant bien remarqué, que le commencement du malheur & ruine du Duc Charles son pere, estoit procedé de ce qu'il s'estoit voulu rendre maistre d'icelle, contre les accords & sentences donnees par les Seigneurs des ligues, ausquels sondit pere auoit luy mesme acquiescé. Charles Emanuel, à present Duc de Sauoye, suyuant les pas dudit feu Duc Charles, l'a trauaillée en toutes les façons & manières, dont il s'est peu aduiser. Et voyant que tous ses artifices & efforts n'auoyét jusques icy rien auancé, il moyenna que l'esté passé, sous ombre de deuotion, le Jubilé fust conuoqué à Thonon, petite ville distante de Geneue d'environ sept lieues Françoises, où les Jesuites, vrayes Judaïstes, firent tout deuoir de sonder, esprouuer, & animer les cœurs, non seulement des subjects du Duc, mais de tous les estrangers, qu'ils jugeoyent estre capables d'entreprendre chose hazardeuse. Tellement que sous le voile de ce Jubilé fut conceuë la malheureuse & maudite conjuration, qui est venue à esclorre sur les murs de Geneue au mois de Decembre dernier 1602, par surprinse, & contre l'opinion de beaucoup de gents. Car combien que la ville de Geneue ne doutast point de la mauuaise volôté de son voisin, si est-ce qu'elle ne pouuoit bonnement se persuader, par plusieurs justes raisons & considerations, qu'il osast ou voulust se rendre infracteur & perturbateur du repos public, au milieu de deux Paix solennelles, contre tout droit diuin & humain. Et de fait la Paix auoit

esté

esté conclue & juree solennellement à Veruins, entre les deux plus grands Rois de la Chrestienté & le Duc de Sauoye, tant pour eux, que pour leurs alliés, & pour les Cantons des Suisses, & tous leurs alliés, qui auoyent porté les armes, ou fauorisé l'un ou l'autre parti durant les factions de l'abominable Ligue: du nombre desquels alliés la ville de Geneue estoit, soit du costé de la couronne de France, soit du costé d'aucuns des premiers & plus puissans Cantons de Suisse, & par conséquent estoit comprise asses ouuertement dans le traicté de ladite Paix, suyuant mesmes l'intention expresse du Roy, & de ceux qui de sa part auoyent esté employés en la negotiation dudit traicté. Sadite Majesté s'en estoit declaree à ceux de Geneue par Patentés expediees en bonne forme, & au Duc, non seulement par son ambassadeur en Sauoye, mais de bouche à luy mesmes, lors qu'il fit son voyage de France, & à tous ceux qui luy ont esté enuoyés de sa part, sans que ny au Duc, ny à aucun de ses agents soit oncques aduenu de rien dire ny repliquer au contraire: & à la verité la guerre commencee en l'an 1589 en Sauoye par ceux de Geneue, au nom du feu Roy Henry troisieme d'heureuse memoire, & pour le seruice de la Couronne de France, ne se pouoit terminer & estaindre, que par la seule Paix de France. Pareillemét les treues que le Duc auant ladite Paix auoit accoustumé de renouër & continuer de temps en temps avec ceux de Geneue, prindrent fin, non par vne guerre, mais bien par le com-

mencement & naissance, & par la publication de ceste Paix, qui en fut faicte, non seulement en France & en Sauoye, mais aussi à Geneue à son de trompe, & cri public. L'ancienne liberté du traffic & commerce reuint aussi au dessus, entre les peuples de Sauoye & de Geneue: Bref toutes choses y estoient calmes & paisibles. A ceste Paix auoit encor depuis succedé celle qui fut traictee & arrestee à Lyon en l'an 1601 entre le Roy de France d'une part, & le Duc de Sauoye d'autre, en laquelle (comme ayant esté faicte suyuant le traicté de Veruins, ceux de Geneue estoient de mesme comprins, sous certaines clauses & termes particuliers. Le Roy à ces fins leur en auoit enuoyé autres siennes Patentés, & s'en estoit déclaré au Duc par son Ambassadeur, qui alla jurer ladite Paix à Turin. Le Duc, par vn reciproque consentement, luy en fit aussi confession & adueu, & s'en déclara quelque temps apres aux Deputés de Geneue, tant de bouche, que par escrit: lesquels l'estoyét allé trouuer, pour mettre ordre à quelques difficultés & nouueautés, que les Officiers formoyent journellement sur le faict du cōmerce. Depuis, le S. d'Albigni, Lieutenāt general du Duc en les païs deça les mōts, (au grand mespris & opprobre de la Noblesse de Sauoye) par deux diuerses lettres escrites de sa main à Messieurs de Geneue, auoit protesté que l'intention de son Maistre, & la sienne, auoit tousiours esté de les laisser jouir de la Paix, & de tout ce qui leur appartient, voire que S. A. entendoit que le trai-

été de Paix fust estroitement obserué. Comme  
 aussi il l'auroit depuis aucunement obserué jus-  
 ques à la fin de ceste année. Qui plus est, vn Con-  
 seiller d'estat du Duc, nommé Rochette, Presi-  
 dent au Senat de Chambery, seroit venu à Ge-  
 neue, peu de jours auant ceste maudite entre-  
 prise & execution: & pour endormir les Sei-  
 gneurs, & espier leur contenance & desporte-  
 ments, & tout l'estat de la ville, (comme l'issue  
 l'a bien monstré) leur auroit fait entendre avec  
 paroles douces & emmiellees, qu'il estoit expé-  
 dient de traicter avec le Duc de quelque mode  
 de viure, & qu'il desiroit d'estre instrumét pour  
 moyenner vn assure commerce & long repos  
 aux vns & aux autres. Toutes ces choses accu-  
 mulees ensemble, faisoient que ceux de Gene-  
 ue, se reposans & confians en la paix & foy pu-  
 blique, viuoient securement, sans pouuoir ex-  
 traordinairement à la garde de leur ville, quel-  
 ques jactances, menaces & rapports, qu'ils ouï-  
 sent du costé des Sauoyards. Ce pendant le  
 Sabmedy, 11 de Decembre, les Sauoyards, en-  
 tremeslés d'un grand nombre de François re-  
 niés, & conduits par le Sieur d'Albigny leur  
 chef, dont les vns estoyét arriués le mesme jour  
 de Chambery, & autres lieux, à Bonne, & les au-  
 tres y auoyent esté tenus cachés quelques jours  
 dans le chasteau, sortent secretement, & com-  
 mencent de marcher au pas sur les six heures du  
 soir. Ce lieu de Bonne, ja en nos dernieres  
 guerres, auoit esté le theatre, sur lequel fut jouée  
 & perpetree contre ceux de Geneue vne tragi-  
 que



que desloyauté & perfidie notable, voire vn faict glant massacre contre les capitulations & foy promise de la vie. Le Duc, qui auoit esté imbu & persuadé entierement par le S. d'Albigny de la facilité de ceste entreprinse, ayant passé secrettement les monts en poste luy fixieme, se faict appeller Monsieur l'Ambassadeur, se rend le mesme soir vers ses troupes au pont des Tréblieres, village distant d'une lieüe de Geneue, pour eschauffer & asseurer par sa presence plusieurs de ses gents, qui eussent peu douter que leur Prince fust en volonté d'aduouër vne si desloyale execution. Quelques jours au parauant, ceux qui auoyent esté choisis pour la principale faction, s'estoyent confessés & communiés avec des serments & promesses du tout estranges: mesmes on asseure que Brunaulieu, Picard de nation, Gouverneur de Bonne, & principal auteur & promoteur de l'entreprinse, laquelle y auoit esté couuee & tramee, s'estoit faict doner l'extreme onction, qu'ils appellent, jurât qu'il ne vouloit plus viure, s'il failloit à son desfeing. Le Duc, apres auoir faict entendre à aucuns de la Noblesse, & des principaux Capitaines, quelle estoit l'entreprinse, & la facilité d'icelle, dispose ses bandes, qui estoient d'environ douze cents hommes, & fait faire commandement aux soldats, qu'apres qu'ils seroyent entierement venus à bout de l'entreprinse, ils eussent à tuer & massacrer tous les masles, leur abandonnant les filles & femmes qui s'y trouuoient, & ce deslors que le tambour auoit bar-

tu dans la ville, & non plustost. Le Duc les suy-  
 uit jusques bien pres de la ville, ayant faict alte  
 en vn lieu à couuert avec petite troupe. A me-  
 sure qu'ils auançoient, ils firent arrester tous  
 paisans par les chemins, à ce que nul ne vinst  
 donner aduis à Geneue de leurs approches, voire  
 en pleine paix saisirent prisonniers tant à la  
 Roche, que autres endroits, plusieurs marchâds  
 de la ville, qui pensoient en toute seurté traffi-  
 quer au pais. Mais ils ne furent gueres auant en  
 leurs approches, sans auoir plusieurs presages de  
 la miserable & sanglante issue, que la Justice di-  
 uine leur preparoit. Car lors que les troupes  
 s'approchoient de Champey, où estoit leur ren-  
 dez vous, furent veuës en l'air certaines colo-  
 mnes de feu, ou flammes brillantes, & esclairan-  
 tes d'une façõ non accoustumee, lesquelles tou-  
 tesfois les magiciens du Duc luy persuaderent  
 estre signes de victoire. Puis ainsi que les trou-  
 pes s'auançoient sur le bord de la riuere d'Ar-  
 ue (chemin & circuit par eux tenu & choisi ex-  
 pressément à la faueur des longues & hautes  
 hayes pour n'estre descouverts par la patrouille  
 qu'on auoit jectee hors la ville, & à celle fin que  
 le bruit des eaux empeschast que les sentinelles  
 de la ville n'ouïssēt leurs approches & le clique-  
 tis de leurs armes) ils receurent vne fausse alar-  
 me, par le moyen d'un lieure, qui les trauersa  
 par diuerses fois: ce que plusieurs d'ent eux  
 prindrent pour vn fort mauuais presage. De me-  
 smes, à cinq ou six cents pas du fossé, ils descou-  
 urirent quelques paux plantés en terre, sur les-

quels les fargiers ont accoustumé d'estendre leurs pieces pour les essuyer : dont les vns pensans que ce fust embuscade de la ville, furent sur le poinct de donner sur leurs compagnons environ les II. heures de ceste nuit là : dont toutesfois les sentinelles de la ville ne s'apperceurent. Estans rassurés & rassemblés ils font le tour le long du Rosne: puis ayas laissé leur gros dans la prairie de Plein-palais, Brunaulieu, avec les plus resolus, qui estoient ordonnés pour l'escalade, & qui estoient venus à cheual, mettent pied à terre, approchent de la contrescarpe, & descendent au fossé du costé de la Corratte. Là où leur frayeur fut encor accrue & redoublée par le bruit & vol de quelques canards, qui au mesme instant se leuerent du fossé, battans l'air de leurs ailles, comme s'ils eussent voulu aduertir & resueiller le corps de garde de la Monnoye, proche de là, à l'exemple des oyes du Capitole, qui par leur cri sauuerent la ville de Romme de la surprinse des Gaulois. Ayans vn peu reprins leurs esprits, ils passerent coyement le fossé sur des clayes, qu'ils y auoyent jetées pour se garentir de la bourbe, n'ayans laissé pourtât de s'y engager bien auant : puis dresserent contre la muraille trois eschelles tout au pres de la plus proche garite du costé de la porte de la Monnoye : &, pour s'asseurer dauantage, heurterent à coups de pierre au pied de la muraille sans estre entédus, ainsi qu'ils s'en sont jactés. Auparauant Brunaulieu, ayant remarqué cest endroit, qui luy sembloit propre pour  
l'esc

l'escalade, mesmes à cause que dès long temps on ne logeoit point de sentinelle dans ladite garite, y estoit venu plus d'une fois au plus espais de la nuict, & descendu dans le fossé, auoit semblablement avec des cailloux (ce disent-ils) frapé la muraille. Et voyant qu'on ne sonnoit mot, s'estoit promis & asseuré, qu'inafailliblement il pourroit, sans estre apperceu, jecter par cest endroit tel nombre d'hommes dans la ville qu'il voudroit. Si se mirent à escaler: mais comme ils commençoient de mettre le pied sur leurs eschelles, ils furent derechef saisis de grande frayeur & tremblement, voyans mesmes que personne ne se presentoit sur la muraille pour leur tendre la main, comme on leur en auoit donné esperance, pour les rendre plus hardis & volontaires. Sonas entre autres, par vn mauvais augure, feigna reellement du nez, & estant sur le milieu de l'eschelle receut sur la poitrine vn rude coup de pierre, tombee du haut de la muraille, dont presques il esuanouit, & fut contraint redescendre. Mais le S. d' Albigni, lequel, pour ne rien oublier de ce qui pouuoit aider & seruir à leur malheureux dessein, se tenoit d'un costé au pied des eschelles, exhortât les soldats, & les poussant à mont comme par force, en leur proposant l'honneur & le butin, (sans y aller, quant à luy, se voulant passer de tel honneur,) luy redonna courage, & le fit promptement remonter. Et de l'autre costé vn Jesuite Escossois, nommé pere Alexandre, outre la harangue par luy faicte en lieu escarté en Plein-palais, confes-

soit encor tous ces voleurs, leur promettant qu'ils iroyent tout droit en Paradis par les degrés de leurs eschelles : apres s'estre ja mocqué d'eux, en ce qu'il les auoit au parauant la plus part charmés & abusés avec certains billets, qui leur furent trouués, mercerie Jesuitique, contenant plusieurs ambiguités, comme entre autres, qu'ils ne mourroyent de ce jour là, ny par eau, ny par feu, ny par glaiue. Parauenture qu'un prestre de quelque autre ordre, durât vne Paix si solennellement juree, n'eust pas eu le courage d'exhorter à perfidie, & à commettre vne si damnable cruauté : mais ceste sorte de moines a celà de singulier par dessus tous les autres, qu'elle est fort propre & aduenante à pourchasser & persuader les massacres des gents de bien, & mesmes des Princes & des Rois, & autres grâds Seigneurs, qui ne se monstrent pas asses cruels & acharnés à leur appetit à l'encontre des innocents.

Or auant que passer plus outre, il nous conuient représenter la forme de leurs eschelles : lesquelles, teintes de noir, estoyent fort propres pour vne entreprise secrette : car estans de plusieurs pieces, & chaque piece de quatre eschelons seulement, elles se pouuoient aisement porter sur mulets, & en les dressant s'emboiter l'une dans l'autre fort promptement, & si fermement, que par ce moyen estans comme doubles & renforcees, outre la console ou estampe qui les estayoit par le milieu, vne eschelle d'une piece n'eust peu estre plus ferme. Et auoit d'abondant

dât ceste façõ d'eschelles celà de singulier, qu'on les pouuoit accoursir & allonger autant que l'on vouloit, pour monter sur les plus hautes murailles. Les bouts de la piece, qui deuoit reposer sur terre, estoient garnis de deux gros cloux, ou de mornes de fer finissans en poincte, à fin qu'ils peussent plus aisement entrer en terre, & empêcher que l'eschelle ainsi composee de plusieurs pieces ne reculast ou glissast de costé ou d'autre. Les bouts de la plus haute & derniere piece, laquelle repositoit contre la muraille, estoient garnis chacun d'une rouëlle ou poulie de sept ou huit pouces de diametre, couuerte sur le bord de drap feutré, à fin qu'en posant lesdites eschelles elles ne fissent bruit, ains coulassent aisement à mont. Tous les autres bouts desdites pieces d'eschelle auoyent vn enfourchement garni de fer, finissant ledit enfourchement en demi rond, à fin que tant plus facilement les bouts d'embas des plus hautes pieces vinssent à s'emboiter & se reposer sur les deux extrémités du plus haut eschelon des plus basses, lequel haut eschelon pour ceste cause forjectoit trois ou quatre pouces au dehors de chaque bras, à fin de recevoir ledit enfourchement: & reciproquement, l'enfourchemet qui estoit au bout d'enhaut soustenoit le premier & plus bas eschelon des pieces qui suyuoyent: car estans lesdites pieces d'eschelles plus larges par le bout d'embas que par celui d'enhaut, tousiours celles qui suyuoyét venoyent revestir & cõme embrasser celles d'embas, & celles d'embas venoyent à se glisser entre

les bras des plus hautes. Ils auoyét aussi fait pro-  
 uisiō de gros marteaux d'acier, ayās en l'un des  
 costés vn trenchāt aceté, dont en peu de temps  
 ils pouoyent couper vne grosse chaine de fer,  
 enfonser ferrures & verrouils. Et en outre des  
 grādes & fortes tenailles, pour enleuer les gros  
 cloux & les esparres des portes, ensemble plu-  
 sieurs petards. De tous lesquels outils & engins  
 ils nous en laisserent aucuns, tant dans la ville,  
 que dehors au fossé. Donques, pour reprendre  
 nostre propos, les plus determinés de ces perfide-  
 des Sauoyards, en la plus longue & plus obscure  
 nuit, ce sembloit, de toute l'annee, sçauoir le  
 jour propre du solstice hibernal, le Dimanche 12  
 dudit mois de Decembre, selon le vieux Calend-  
 rier, & le 22 selon le nouueau, à vne heure a-  
 pres la minuit, executans leur inueterée passi-  
 on, & le vouloir inique de leur Prince, qui vou-  
 loit faire jeu de fouler aux pieds ses serments &  
 promesses, la foy publique, & la paix juree par  
 luy au Roy sur les saints Euangiles, se mirent à  
 grimper par leurs eschelles, & à violer capita-  
 lement en pleine & profonde paix, l'auguste &  
 sacré droit des murs publics. Le Duc aduertit que  
 les plus assureés & mauuais garçons estoient en-  
 trés dedans, fit despescher vers les troupes Espa-  
 gnoles & Neapolitaines tant de la Roche, que  
 d'Annecy, pour approcher, & pour estre à luy  
 prôptement, & enuoya courriers de toutes parts  
 pour porter les nouvelles de l'heureux commé-  
 cement & progres de l'escalade : dont aduint  
 que, comme en vn instant, le bruit fut espandu

en Sauoye, Dauphiné, Piemont, & autres lieux plus loingtains, que Geneue estoit prise. Aucuns ont déclaré, mesmes Sonas, que luy, Atignac & autres en nombre de huit, qui entre-  
rent les premiers, s'estoyent glissés à mont dans la ville depuis la courtine de la Corratte par la porte Tartasse, & promenés separement deux à deux dans les rues les plus proches, pour decou-  
vrir si le peuple estoit bien endormi ou nō, se doutans de quelque feinte amorce: & que sur leur rapport, les autres auoyent prins courage de suyure. Lesquels de fait y entrerent à la  
file jusques au nombre de deux cents hommes, & plus, choisis sur toutes les troupes, & des plus  
puissans & robustes, armés & équipés la plus part de toutes pieces jusques à la botte, comme il conuenoit à telle entreprise, avec la cuirasse,  
& le casque en teste, l'escopette à la ceincture, & le coutelas en main: aucuns couverts d'un  
plastron seulement, avec la pique ou demi pique: autres avec l'arquebuz: outre ceux qui  
portoyent les sultats marteaux, tenailles & petards. A mesure qu'ils entroyent, ils s'alloyent  
ferrer, partie le long des maisons qui regardent sur la courtine, & à l'ombre de deux tours si-  
tuees vis à vis de leur escalade: partie se tenoyēt couchés sur le vètre au long des arbres qui sont  
situés en la pente du parapet. Car Brunaulieu, & aucuns de sa suite, n'estoyent pas en volonté  
de faire effort en la ville, que jusques enuiron les quatre heures du matin, tant pour donner  
plus de loisir au renfort d'approcher, que pour  
auoir



auoir moins de tenebres & d'obscurité en leur principal exploit, & au paracheuement de leur entreprise. Mais vn soldat, qui faisoit sentinelle en la tour de la Monnoye, ayant ouï quelque bruit dans le fossé enuiron les deux heures & demie, appelle le Corporal, & l'aduertit d'aller voir sur la muraille que ce pouuoit estre. Le Corporal y enuoye vn soldat, lequel sort du corps de garde avec vne lanterne, & son arquebuzé, & s'en va monter sur le parapet. Là où, en approchant de la premiere garite, il apperceut quelques hommes armés qui venoyent à luy, auxquels il cria Qui viue : & à l'instant lâcha son coup. Mais ils se jecterent sur luy, & comme il crioit Arme, arme, il fut par eux blessé, & mis par terre. Ce qu'entendu par le soldat, qui estoit dans ladite tour en sentinelle, il tira de mesmes vn coup, pour aduertir le corps de garde. Brunaulieu, & les plus hardis, voyans qu'ils estoient descouuerts, & qu'il n'y auoit plus moyen de retarder, & se sentans d'ailleurs ja forts & en nombre suffisant dans la ville entre deux portes, se resolurent sur le champ de donner presques en mesme moment en quatre diuers endroits, sçauoir à la porte neufue, au corps de garde de la Monnoye, & d'aller tenir ferme aux aduenues tant du costé de la maison de ville, que de la Tartasse, pour empescher & entretenir le secours qui pourroit venir, à ce que ce pendant le petard peust jouer à la porte neufue, pour faire ouuerture & donner entree à leur gros, qui estoit en Plein-palais. Partant ils  
donn

donnerent vivement dans le corps de garde de la porte neufue pour lors composé de treize hommes tant seulement, & en passant naurent la sentinelle qui estoit dans la plus proche garite du boulevard de l'Oye. Aucuns harquebuziers dudit corps de garde, apres auoir tiré leurs coups, gaignerent au pied, & coururent donner l'alarme au corps de garde de la maison de ville, au bourg de four, & à la porte de Riue, & furent poursuyuis jusques pres de la porte de la Treille joignant l'arsenal, qui fut promptement fermee, & où les ennemis ayans trouué visage de bois, reprindrent la descente contre la porte neufue, de laquelle ils estoient pour lors les maistres. Ce pendant, de deux ou trois qui y estoient restés des nostres, l'un monta en vistesse sur la porte, & s'alla aduiser bien à propos de faire tumber la herse ou coulisse. Le petardier le voulut luyure par les degrés, mais il ne le peut attrapper, ains, voyant la coulisse abbatue, fut grandement estonné, & son desseing rompu. Vn de la ville, qui à ce bruit auoit esté reueillé des premiers, sort de maison proche de la porte Tartasse, avec sa halebarde, pour se rendre en son quartier à la porte neufue: mais comme il descendoit à demi vestu, il descouure quatre ou cinq armés de toutes pieces, avec la pique, qui venoyent droit à luy pour gaigner la Tartasse, & leur crie où estoit l'ennemi, pensant qu'ils fussent de la ville. Et eux au contraire auançans tousiours, luy dirent, Tais toy poltron, vien ça, demeure des nostres, viue Sauoye. Sur

quoy voyant qu'en effect c'estoit l'ennemi, il rebroussé promptement chemin, & fut par eux poursuyui jusques à ladite porte Tartasse, où ils s'arrestèrent, & firent ferme pour tenir le passage. Et luy s'en alla donner l'alarme par le quartier, & aux rues circonuoisines. Si que dans peu d'heure plusieurs y accoururent, dont la plus part se mirent à barriquer le coing & les aduenues du costé de ladite porte: deux ou trois desquels ayans esté veus par l'ennemi à la clairté d'un flambeau ou torche allumee au coing de la rue proche de là, furent à leur arriuee blessés. Et aucuns ayans voulu passer outre, & descendre vers la porte, poussés d'un grand courage, furent tués sur le chemin. Comme entre autres vn Seigneur du Conseil, Capitaine du quartier, personnage ancien, mais courageux, & qui auoit fait de tresbons services à la ville, n'ayât pour toutes armes que l'espee en main. On luy auoit aidé à passer la chaine, qui estoit tédue au coing de la rue, en le priant de ne bouger de là: mais ne pouuant croire que l'ennemi fust à la porte, y alla descendre toutesfois. Neantmoins les ennemis quitterent tost celle place, & s'allerent rendre vers leurs gents, qui tenoyent, comme dit est, la porte neufue.

Cepédant l'alarme se donoit chaudemét par tous les quartiers de la ville, chacú couroit aux armes, les vns se rendoyent en leur quartier, suyuant l'ordre accoustumé, les autres, sans s'y ar-  
rester venoyét droit au lieu du danger, & à l'ennemi. Les tocfains sonnoyent dans les boulevards

uards & en diuers clochers. Les ennemis, s'estimâs estre au dessus, faisoient retentir toute ceste courtine de leurs cris & de leurs voix, en criant, *Vive Espagne, Vive Sauoye, Ville gaignee, tue, tue, à mort, à mort, à mort.* Bien est vray que du cōmencemēt, les premiers qui furent apperceus & rencontrés par les nostres, y alloient plus retenus, & auoyent pour mot, ou signal, vn bruit de langue que font quelques fois les grenouilles, qu'ō appelle coassement, ou tel que celuy d'un valet d'estable qui accourage ses cheuaux: & s'entrecognoissoyent ainsi d'aucc ceux de la ville. (On assure mesmes qu'ils en vsoyent au plus fort de la meslee.) Puis quand on leur crioit, qui va là, ils respondoient, Amis. Il y en eut aussi d'entreux, qui, pour faire diuersion du secours, & voyans que l'alarme se donnoit, crioyēt à haute voix, arme, arme, l'ennemi est à la porte de Riuue, porte toutesfois qui estoit bien loing du lieu de leur escalade. Mais Dieu, qui de tous costés veilloit pour les siens, fit qu'au premier cri de l'alarme vn petit nombre de gents de bien sortirent du costé de la maison de ville, & de S. Legier, resolus de regagner la porte neufue, d'arrester le premier effort de l'ennemi, & de sacrifier leurs vies pour la gloire de Dieu, & pour la defense de la patrie, & de donner cependant loisir au peuple de s'assembler en gros pour y accourir. Ceste petite troupe vint donner à teste baissée dans ladite porte, dont neantmoins deux ou trois, qui s'estoyēt auâcés des premiers tous seuls, furent tost abbattus vers la premiere chaine:

mais les autres redoublés leurs pas & leurs courages, y combattirent valeureusement quelque espace de temps. Le petardier, nommé Picot, y fut lors tué, lequel estoit bien empesché de son petard. Puis soudain ces premiers estans secondés & soustenus par autres qui y suruindrent, ils forcerent l'ennemi de quitter ce pas, & le chasserent vers l'autre chaine. Là où derechef fut combattu resolutement de part & d'autre. Mais en fin les ennemis furent acculés jusques au dessous de la premiere garite de la courtine, & de là contraints de reculer plus outre dans leur gros, qui soustenoit & fauorisoit l'escalade: là où neantmoins ils estoient ja bien estonnés & empeschés, pour se voir engagés entre deux murailles sans sçauoir de quel costé tirer. Car ils auoyent aussi donné à deux diuerses fois dans le corps de garde de la Monnoye, & ayans finalement enfoncé vne legiere porte, derriere laquelle nos soldats s'estoyent barriqués, & apres y en auoir blessé vn, auoyent voulu passer outre, & donner par la porte de la Monnoye dans la Cité: mais rencontrés par vne ronde & vn soldat qui leur firent teste, estoient aucuns demeurés sur la place, & les autres auoyent esté empeschés de passer à la porte, tant par la resistance de quelques bourgeois, qui des premiers s'y estoient rendus, & qui s'y cōporterent valeureusement, que par le deualement de la coulisse qui est sur l'arcade de la Cité. En ce conflict deux entre autres de l'ennemi y laisserent la vie: l'un qui fut prins, mené sur le pont du Rosne, & là despesché,

sché, & l'autre, déterminé soldat, abbattu entre ladite porte de la Monnoye & ladite coulisse. Ainsi repoussés, aucuns d'eux s'aduiserent d'entrer dans les maisons proches de leur escalade, soit pour y butiner, soit pour passer en la rue de la cité, mesmes donnerent dans la plus belle, appartenante à vn riche bourgeois, par le moyen d'un petard, qu'ils appliquerent à la porte de l'estable, où le jour au parauant ils s'estoyent fait monstrier des cheuaux de prix, feignans les vouloir acheter, & disans par propos ambigu qu'ils reuiendroyent le lendemain pour clore marché: lequel langage autres aussi auoyent tenu en diuerses boutiques le mesme iour. Mais ils furent tost debusqués desdites maisons, partie tués, partie saisis prisonniers. Sur ces entrefaictes, le canon ayant esté braqué dans le boulevard de l'Oye contre le fossé & leurs eschelles, auoit commencé de jouer. Le premier coup entendu par le regiment du Baron de la Val-d'Isere, composé la plus part de François fugitifs, & par les autres troupes, qui attendoyent paisiblement dans le Plein-palais, & là où ils mesuroyent desia en leurs esprits le velours & le drap à la pique, s'imaginans diuersement chacun sa part du butin, & pensans que ce fust leur petard qui eust joué & ouuert la porte, commencerent à desplacer, crians, arme, arme, ville gaignee: & le tambour de sonner à ce bruit, sans attendre autre commandement: puis coururent de vifesse vers la porte neufue. Mais trouuans visage de bois, ils donnerent dans le fossé,

& vers leurs eschelles, là où le canon, rempli & chargé de grosse dragee, pour la seconde fois rendit bien son effect sur eux, qui estoient serrés en gros & entassés dans le fossé & aux environs. La caualerie aussi vn peu plus esloignée, ayant entendu ce son du tambour & vn grand tintamarre, & apperceu la grande lueur que rendoyent en l'air les flambeaux allumés en diuers endroits de la ville, avoit eu courte joye, & par vne opinion tromperesse descoché le long des murailles aux fanfares de la trompette, qui leur donnoit signal de victoire. Victoire qui au rebours fut donnée du ciel en vn moment à ceux de la ville. Car en fin le peuple, qui estoit rangé en armes à la porte neufue, vint donner courageusement vne rude & derniere charge dans le gros des ennemis: lesquels se voyans assaillis de toutes parts, tant par ceux qui estoient aux mains avec eux, que par les arquebuzades qui leur gresloyent dessus, soit des fenestres des maisons voisines, soit depuis la porte Tartasse, furent contraints de reprendre hastiement le chemin de leurs eschelles, par lesquelles plusieurs s'estoyent ja sauués. S'ils auoyent esté diligents à monter, ils le furent encor plus à descendre, la frayeur adjoustant des aisles à leurs pieds. Mais ayans trouué leurs eschelles brisées & renuersees, tant par ceux de la ville, que par le canon, il leur conuint se precipiter du haut des murailles en bas: dont pere Alexandre ne se trouua gueres bon marchand, quelques armés estans lourdement cheuts dessus  
luy.

luy:ny aussi le chevalier Dandelot, Bourguignō,  
 qui s'accōmoda brauement le nez, en se glissant  
 le long de la muraille en bas. Si en laisserent de  
 morts sur la place, le long de la courtine de la  
 Corratte cinquante quatre, tous Capitaines  
 & gents de commandement, & treize qui fu-  
 rent pris en vie, partie blessés. C'estoit cho-  
 se miraculeuse, que de voir à l'aube du jour ces  
 geants, & tous ces corps puiffans & robustes,  
 estendus sur les carreaux. Mais c'est ainsi que  
 celuy, qui reside aux cieux, se rit & mocque des  
 entreprises des grands: c'est ainsi que l'Eter-  
 nel dissipe le cōseil des nations: c'est ainsi qu'il  
 met à neant les desseings des peuples. Lors  
 d'Albigny, estonné du sinistre succes de son des-  
 seing, (ce que toutefois il ne deuoit trouver nou-  
 ueau, veu qu'en effect il a esté jusqu'à present  
 malheureux en toutes ses imaginations & en-  
 treprises,) & voyant que les courtauts de bouti-  
 que (ainsi appelloit il ceux de Geneue) auoyent  
 des bras pour se defendre, & le cœur asses bon  
 pour luy tuer les plus furieux de ses Capitaines,  
 & les luy enuoyer du haut des murailles en bas,  
 fit sonner la retraicte, qui vint bien à propos  
 pour ses troupes, auxquelles le temps auoit esté  
 trop long & trop malencontreux. Si se retire-  
 rent, non point au pas, mais en desfroute igno-  
 minieuse, & à la desbandade, poursuyuis de la  
 main vengeresse de Dieu, & rapporterent au  
 Duc le malheureux succes que l'outrecuidance  
 & temerité du Sieur d'Albigni leur auoit causé.  
 Auquel le Duc ne sceut dire autre, sinon qu'il  
 auoit



auoit fait vne belle cagade. Ce d'Albigni, ayant contre son honneur abandonné laschement le seruice du Roy son Prince naturel, & despouillé le deuoir qu'il doit à sa patrie, & à la memoire de feu son pere le S. de Gordes, jadis Gouverneur de Dauphiné, qui jusqu'à la mort s'est monstré bon François, s'estoit dès quelques années rangé du costé des ennemis de France, ne visant à autre but qu'à nuire à son souuerain, & à tous les estats qui sont affectionnés à son seruice.

Le tout passé de ceste sorte, le mesme jour du Dimanche, enuiron les deux heures apres midy, les treize, qui estoient restés en vie, par ordonnance & condamnation du Magistrat, qui leur fut à tous ensemble prononcee dans la salle du conseil par le premier Consul & Syndic, furent pendus & estranglés dans le bouleuard de l'Oye, à cause de l'atrocité du fait, qui ayât esté perpetré contre le droit des gens, au milieu d'une paix si solennellement jurée, n'estoit pas acte d'hostilité, mais bien vn vray & signalé brigandage & assassinat. Avant que mourir, la plus part d'iceux tesmoignerent vne grande repentance de leurs fautes, demandans pardon à Dieu & au peuple, & donnans beaucoup de lieu aux saintes remonstrances & consolations des Ministres, qui ne les abandonnerent point. Deux jours apres il fut ordonné que les soixantesept testes, tant des pendus que des tués, seroyent attachées sur le gibbet, & les corps jectés au Rossne, pour estre en exemple & terreur aux per-  
jures

jures & infracteurs de la foy publique. Le Magistrat s'en fust volontiers passé, se contentant de la mort des coupables: mais il y fut porté par certaine juste douleur & volonté du peuple, qui auoit apprehendé au vif le defloremment de leurs vierges, le forcement de leurs femmes, & le cousteau qui auoit esté à deux doigts pres de leur gorge. Et ainsi Dieu a voulu que les Sauoyards, lesquels, principalement depuis soixante sept ans, que la religion fut plantée à Geneue, n'ont cessé tous les ans & continuellement, par toutes sortes d'artifices & de ruses, de machiner contre l'estat, en fin d'eux. mesmes y soyent venus consigner soixantesept testes, par vne effrenee & precipitee outrecuidance.

Telle a esté la fin de ceste maudite & malheureuse conspiration, par laquelle Dieu a voulu nous rendre plus vigilans & aduisés à l'aduenir, & a voulu aussi arracher de nostre bouche ceste confession, que de luy seul depend nostre conseruation & deliurance. Geneue a perdu en ce conflict nocturne, qui fut d'environ deux heures, seize hommes de la ville, la memoire desquels demeurera glorieuse & recommandable à la posterité, & ausquels aussi par ordonnance du Magistrat a esté dressé vn monument honorable. Il y en a autant de blessés, entre autres deux Seigneurs du Conseil, qui s'y portèrent valeureusement: mais de tous lesdits blessés il n'y en a qu'un qui soit en danger de mort.

Les ennemis y ont faict perte de deux cents hommes & plus, en contant ceux qu'ils retire-

D                    rent

rent du fossé tant morts que blessés, soit par les nostres, soit par le canon, soit par eux mesmes, pour s'estre precipités & estropiés, en essayant ce saut périlleux des murailles.

Le gain que le Duc a fait en ceste infraction de paix, c'est que premierement il a perdu vn grand nombre de ses Capitaines & Gentilshômes, & des plus valeureux, comme entre autres d'Attignac l'aisné, & d'Attignac le Cadet, Brunaulieu, Cornage, Lieutenant dudit Sieur d'Albigni, Sonas; Chaffardon, de Gruffy, la Tour, Payen, & autres, dont les noms & qualités sont cachees & tenues fort secretes par les Sauoyards: lesquels eussent beaucoup mieux fait de ne pas croire si legerement à vn François renié, lequel ne fera jamais difficulté de mener à la boucherie la Noblesse de Sauoye, ny mesmes de hazarder les estats du Duc, s'il continue en sa perfidie & crime de leze Majesté. Le Duc en apres a attiré sur ses païs vne guerre dõt le progres & l'issue sera, moyennant la grace de Dieu, autant heureuse & fauorable pour la ville de Geneue, & pour tous les Princes, Republiques, & peuples qui l'aiment, & qui bandent à la conseruation de son ancienne liberté, comme en a esté malheureux & funeste le commencement, tant pour lesdits aggresseurs, que pour l'auteur & promoteur d'icelle.

Le mardi, dixieme jour apres l'escalade, le jeusne fut celebré à Geneue par commandement du Magistrat, où tout le peuple, depuis le plus grand jusques au plus petit, s'est monstré

du tout zeillé & affectionné, soit à rendre graces à Dieu de son assistance miraculeuse, soit pour celebrer & faire retentir ses louanges en tous les trois Temples de la ville. A Dieu donc en soit la seule gloire, & à tout le peuple de Geneue vn saint desir de s'amender, & de surmonter en pieté & pureté de vie la rage & l'impicté de ses ennemis.

Amen.

\*

D 2



*Voit la planche ci-aprés  
à la suite de la piece p. 16*



ALBINIO EPINI-  
KION.

*Scilicet optatam, nuper consultus aruspex,  
Urbem ingressuros dixerat Allobrogas.  
Mulio quod potuit, potuitq; Alpinus agaso,  
Ambiguū Albinus non videt omen Eques.  
Hi, solidam ructent quamuis de pectore  
glandem,  
Heu caue, dicturi (nam latet error) erant.  
Sape lupum, caula in media, jam dentibus  
atris  
Dum furit, exciti dissecuere canes.  
Virginis ingressis thalamū mæchisq; marito  
Intulit vlrices virq; paterq; manus.  
Liminaq; ingressus quōdam penetralia Prado  
Pendet ab infauſta, litera longa, trabe.  
Dicturi. sed caca Equiti, sed bruta cupido est,  
Mulio quam potuit, quam nec agaso pati.*



E I D E M.

*Nunc Alpes, seclis scripsere prioribus Albes.  
Seruant Alpina nomina scaua fera.  
Nunc quoque te fas est, quem Albinum dixe-  
rat error,  
Alpinum à sera posteritate legi.*



LE PARADIS DES IE-  
SVITES.

*Quand par ses dits pleins de cautelles  
Le Jesuite promettoit  
A ceux qui montoyent les eschelles  
D'aller en Paradis tout droit,  
Le Paradis il n'entendoit  
Que Dieu promet à ses fideles,  
Mais celuy qui recueillir doit  
Les perjurs, brigands, & rebelles.*

D 3





E I D E M

Quand par les airs plains de cantelles  
Le faucon promettoit  
A ceux qui voyoient les esclabes  
I aller en Paradis tout d'un  
Le Paradis n'estoit  
Que Dieu ne soit si facile  
Mais c'est qui remplit de  
Les peuples d'ignominie & de rebelle.



LE PARADIS DES IE

SUITES.

Quand par les airs plains de cantelles  
Le faucon promettoit  
A ceux qui voyoient les esclabes  
I aller en Paradis tout d'un  
Le Paradis n'estoit  
Que Dieu ne soit si facile  
Mais c'est qui remplit de  
Les peuples d'ignominie & de rebelle.

D 3



Voyez la <sup>gravure</sup> ~~pl~~ qui doit accom-  
-pagner le Tray d'écours,  
ci-après, à la suite de la pièce  
n° 16



A

La Ire Vue de l'Escalade  
dite du "Vray discours..."  
se trouvait montée sur onglet  
à cette place. Elle a été  
jointe à la Collection  
d'Estampes, Classe 46.

le 29 août 1950  
M. Brun